

Toxine botulinique - Grossesse

Date de mise à jour : 29.10.2025

BOTOX® - DYSPORT® - XEOMIN®

La toxine botulinique (ou toxine botulique) est une neurotoxine qui bloque la libération d'acétylcholine par les terminaisons nerveuses pré-synaptiques au niveau de la jonction neuromusculaire. Elle est utilisée en injection locale dans le traitement notamment de la spasticité, de la migraine et de l'hyperactivité vésicale.

Son poids moléculaire est élevé (environ 150 kDa).

Dans les conditions normales d'utilisation, un passage systémique de la toxine botulinique n'est pas attendu.

Parmi ses effets indésirables figure notamment un risque de propagation loco-régionale (fortes doses, patients présentant des facteurs de risque).

ETAT DES CONNAISSANCES

- **Passage placentaire**
 - Le passage placentaire de la toxine botulinique semble peu probable du fait de son poids moléculaire élevé.
- **Aspect malformatif**
 - Les données publiées chez les femmes enceintes exposées à la toxine botulinique au 1er trimestre de la grossesse sont nombreuses et aucun effet malformatif attribuable au traitement n'est [retenu](#) à ce jour.
 - La toxine botulinique n'est pas tératogène chez l'animal.
- **Aspect fœtal et néonatal**
 - Les données publiées chez les femmes enceintes exposées à la toxine botulinique au 2ème et/ou 3ème trimestre de la grossesse sont peu nombreuses, mais aucun effet fœtal ou néonatal particulier attribuable au traitement n'est rapporté à ce jour.

EN PRATIQUE

- **En prévision d'une grossesse / En préconceptionnel**
 - Une [consultation préconceptionnelle](#) est souhaitable afin de faire le point sur la stratégie thérapeutique en vue d'une grossesse.
 - La toxine botulinique pourra être poursuivie dans la perspective d'une grossesse.
- **Découverte d'une grossesse pendant le traitement**
 - [Rassurer](#) la patiente quant au risque malformatif de la toxine botulinique.
 - Si un traitement doit être maintenu, voir ci-dessous « Traiter une femme enceinte ».
- **Traiter une femme enceinte**
 - Si la pathologie maternelle le nécessite, l'utilisation de la toxine botulinique est envisageable quel que soit le terme de la grossesse.

Si l'une de vos patientes est exposée à la toxine botulinique en cours de grossesse, nous vous invitons à prendre [contact avec le CRAT](#) afin d'enrichir les connaissances sur ce médicament chez la femme enceinte.

Consulter aussi sur notre site

[Toxine botulinique – Allaitement](#)

Seuls quelques noms de spécialités sont mentionnés dans ce site. Cette liste est indicative et n'est pas exhaustive.

CRAT